

Paris, le 25/05/2022

## **OFFRE DE STAGE**

### **LA DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES**

#### **De l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique recherche**

#### **un.e stagiaire niveau bac+5**

***Délai limite de candidature au 15/06/2022***

### **L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE (Arcom)**

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique ([article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée](#)), assure les missions prévues à l'[article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle](#) et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). En plus de ses compétences à l'égard notamment des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande, ce nouveau régulateur voit son champ de compétences élargi à des acteurs du champ numérique, notamment les services de vidéo à la demande étrangers, conformément à la directive « Services de médias audiovisuels », et les plateformes en ligne, en particulier en matière de lutte contre la manipulation de l'information et la haine en ligne. La loi renforce également les moyens d'action dont dispose l'Autorité en matière de lutte contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général : direction administrative, financière et des systèmes d'information ; direction de la télévision et de la vidéo à la demande ; direction des plateformes en ligne ; direction de la radio et de l'audio numérique ; direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ; direction de la création ; direction juridique ; direction des affaires européennes et internationales ; direction des études, de l'économie et de la prospective ; direction de la communication ; d'un secrétariat général aux territoires qui anime et coordonne les 16 comités territoriaux de l'audiovisuel répartis dans les régions en métropole et en outre-mer ainsi que d'un secrétariat du collège qui organise les travaux du collège plénier.

Le site internet [www.arcom.fr](http://www.arcom.fr) permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

## **2 - ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION**

La direction des affaires européennes et internationales a pour mission de proposer et de mettre en œuvre les actions européennes et internationales de l'Arcom, d'organiser la contribution et la

participation de l'Arcom aux réseaux de coopération entre autorités de régulation, et notamment de coordonner l'activité de l'Arcom au sein du réseau des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA).

Elle suit, en collaboration avec la direction des affaires juridiques, l'évolution de la réglementation européenne dans le domaine de compétence de l'Arcom et participe aux travaux de définition de la position française auprès des institutions de l'Union européenne.

Elle apporte son soutien et son expertise aux différentes directions de l'Arcom, notamment en matière de comparaisons européennes et internationales.

Elle est également en charge des relations et des actions de coopération avec les homologues et interlocuteurs étrangers de l'Arcom, avec les organisations européennes et internationales et avec les entités publiques ou privées compétentes à l'étranger en matière de protection du droit d'auteur et des droits des organisateurs de manifestations sportives sur internet.

Elle réalise des travaux de veille et dresse des comparaisons européennes et internationales en matière de cadre réglementaire et de régulation, en soutien aux directions de l'Arcom.

Elle assure le pilotage des dossiers relatifs aux chaînes extracomunautaires et le suivi de l'audiovisuel extérieur de la France, en lien avec les autres directions de l'Arcom.

## **2 - DESCRIPTION DES ACTIVITES DU STAGIAIRE**

Le/la stagiaire aura pour activité :

- De participer aux travaux de veille des actualités internationales en matière de lutte contre le piratage et de régulation des mesures de protection ;
- De participer à la rédaction ou l'actualisation de rapports, de comptes rendus ou de notes en lien avec les données collectées dans le cadre de la veille précitée, y compris des comparaisons internationales en matière de dispositifs destinés à lutter contre le piratage et de régulation des mesures de protection ;
- De suivre les évolutions du cadre réglementaire européen ayant ou susceptibles d'avoir un impact sur la lutte contre le piratage ou la régulation des mesures de protection.

Le/la stagiaire pourra être conduit.e à participer, en tant que de besoin, à d'autres activités relevant du champ de compétence de la direction.

## **3 - DUREE DU STAGE ET PROFIL RECHERCHÉ**

Durée du stage : **6 mois**

Les candidat.es doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+5 et posséder des bases en droit de la propriété intellectuelle, droit de la communication ou droit des nouvelles technologies.

Ce stage requiert :

- un excellent niveau d'anglais,
- de très bonnes capacités rédactionnelles,
- une maîtrise et un goût des nouvelles technologies
- le sens du sérieux, de la rigueur et de la discrétion professionnelle.

Rémunération: Gratification de stage allouée selon les textes en vigueur en la matière, remboursement de transports à 50%, accès au restaurant inter-entreprises et à l'Association Sportive et Culturelle de l'Arcom (ASC Arcom).

Le /la stagiaire bénéficiera également de 2,5 jours de congés par mois.

Sous réserve de l'accord hiérarchique, les postes de l'Arcom sont ouverts au télétravail.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de **Mathilde PERSUY**, chargée de mission à la DAEI.

Les personnes intéressées par ce stage devront transmettre leur candidature au département des ressources humaines ([recrutement@arcom.fr](mailto:recrutement@arcom.fr)) au plus tard à la date indiquée à la 1<sup>ère</sup> page de cette offre, délai de rigueur, en indiquant en objet de leur envoi « Stage à la DAEI ».

L'Arcom étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

Le Directeur administratif, financier  
et des systèmes d'information

**Alban MARINO**